



FICHE D'INSCRIPTION 2024

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

INITIATEUR VOILE

- NOM / PRENOM
- DATE DE NAISSANCE
- ADRESSE
- TELEPHONE /
- MAIL /
- Personne à prévenir en cas d'urgence

CQP IV		
Pré requis (fournir obligatoirement une copie pour constituer le dossier)		
<input type="checkbox"/> Licence club FFV en cours de validité n°.....		
<input type="checkbox"/> Attestation de niveau technique (niveau 4 FFV)		
<input type="checkbox"/> Permis de conduire d'un bateau de plaisance à moteur		
<input type="checkbox"/> Attestation de formation AFPS ou PSC1		
<input type="checkbox"/> Attestation natation "100 m avec passage sous un obstacle en surface de 1 m de long"		
<input type="checkbox"/> Certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'encadrement de la voile, y compris en compétition, de moins de trois mois avant l'entrée en formation		
Formation		
<input type="checkbox"/> Formation complète	600 €	
<input type="checkbox"/> Formation complète avec engagement d'encadrer au CNP une saison parmi les deux suivant l'obtention du certificat	450 €	
<input type="checkbox"/> Bloc 1 – (3 semaines, dates à définir)	180 €	
<input type="checkbox"/> Bloc 2	180 €	
<input type="checkbox"/> Bloc 3 - EPMSP	240 €	
<input type="checkbox"/> Licence club FFV (si nécessaire)	Jeune	30 €
	Adulte	60 €
Points formation (le cas échéant)		
TOTAL		
Réglé le par		

J'atteste mon aptitude ou celle de mon enfant à savoir nager 25 mètres départ plongé pour les moins de 16 ans et 50 mètres départ plongé pour les plus de 16 ans.

J'atteste que le stagiaire est en conformité avec la nouvelle réglementation relative au certificat médical de non contre-indication de la pratique du sport et je dégage la direction du CNP de toute responsabilité en cas d'accident provoqué par la suite d'une éventuelle inaptitude physique ou médicale.

Je dégage la responsabilité du CNP en dehors des heures normales d'activité

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du CNP, des articles A322-64 à 70 du Code du Sport, des conditions générales d'inscription et d'assurance, de l'attestation d'information et de prévention liés au Covid19, avoir répondu au questionnaire d'auto-évaluation sanitaire en ligne et m'engage à prévenir le CNP en cas de modification de mon état de santé.

- J'autorise le CNP à prendre toute disposition pour une éventuelle hospitalisation après avis du médecin.
- Autorise le club à utiliser mon image / l'image de mon enfant
- J'autorise le mineur à venir et à quitter seul l'école de voile

Fait le à

Nom et signature (représentant légal pour les mineurs)
(mention manuscrite "Lu et approuvé")

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Préambule

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de façon exclusive entre l'association CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN et toute personne effectuant un achat auprès du CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN.

1. A qui s'adressent nos stages ?

A toute personne, enfant, femme ou homme, âgée au minimum de 6 ans, sans limite d'âge supérieure.

Vous devez remplir trois conditions :

- être en bonne condition physique.
- accepter les conditions générales de vente ainsi que les règles de sécurité et de vie en collectivité définies par le CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN.

2. Licence Assurance

Il est obligatoire de s'acquitter du Passeport Voile ou une licence de la Fédération Française de Voile comprenant une assurance responsabilité civile. Une complémentaire, dont vous trouverez les informations sur votre licence, vous est proposée par la Fédération Française de Voile.

Les informations sont également disponibles sur le tableau d'affichage de l'accueil du CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN ou sur simple demande. Chaque licencié est libre d'entreprendre les démarches auprès de l'assureur de la FFV et atteste en signant ce bulletin d'inscription / validant sa commande en ligne en avoir été informé par le CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN.

3. Comment s'inscrire ?

- Par Internet : sur ce site, notre service en ligne est sécurisé et le règlement s'effectue par carte bancaire.
- Par courrier en nous retournant la demande d'inscription accompagnée de votre règlement.

4. Attestation de natation / équipement des pratiquants

En s'inscrivant j'atteste mon aptitude ou celle de mon enfant à savoir nager 25 mètres départ plongé pour les moins de 16 ans et 50 mètres départ plongé pour les plus de 16 ans.

Chaque stagiaire doit être équipé de chaussures fermées (OBLIGATOIRE), et d'une tenue adaptée à la météo (combinaison, coupe-vent, chapeau, lunettes avec cordon, crème solaire...).

Le port du gilet de sauvetage fourni par le club est OBLIGATOIRE.

Le CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN ne peut en aucun cas être tenu responsable de la dégradation ou de la perte de lunettes de vue ou d'appareil auditif.

5. Règles de vie en collectivité

Toute inscription à un stage au CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN entraîne l'acceptation et le respect des règles de vie en collectivité : respect des autres et du matériel, solidarité, entraide... Tout manquement à ces règles qui perturberait le bon fonctionnement ou la sécurité du stage et des stagiaires pourrait avoir des conséquences pouvant aller jusqu'à l'exclusion de(s) l'auteur(s) sans qu'aucun remboursement ne puisse être réclamé.

6. Modes de règlement

Pour les résidents de l'Union Européenne, paiement par :

- chèque à l'ordre du CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN, en précisant au dos vos nom, prénom, (joindre le chèque à la demande d'inscription).
- Carte Bleue, Visa ou Mastercard (pour l'inscription en ligne, la Carte Bleue représente le seul moyen de paiement).
- Chèques Vacances
- Espèces (Euros)

Pour les résidents hors Union Européenne :

- Cartes bancaires citées ci-dessus.
- Espèces (Euros)

7. Modification d'inscription

Toute demande de modification d'inscription (annulation ou changement) doit impérativement être confirmée par écrit au CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN avec photocopie du justificatif.

- par e-mail : accueil@cnpenestin.com

- par courrier : CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN – PLAGES DE POUDRANTAIS – 56760 PENESTIN

Toute demande de changement ou d'annulation doit nous être adressée par écrit. Pour un changement, précisez impérativement une autre date de stage, faute de quoi nous considérerons ce changement comme une annulation.

Aucune modification ou annulation ne sera prise par téléphone. La demande sera acceptée dans la limite des places disponibles.

Le CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'inscription d'un stagiaire si celui-ci ne correspond pas aux conditions demandées, (âge, niveau,...)

8. Annulation

Le CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN se réserve le droit d'annuler un stage en cas d'insuffisance de stagiaires. Les participants en seront informés préalablement, sans aucune contrepartie. Ils seront remboursés des sommes versées (sauf s'ils acceptent de transférer le stage à une autre date ou sur un autre support). Si l'encadrement juge les conditions météorologiques trop défavorables, l'activité sera aménagée ou annulée.

En raison du contexte sanitaire actuel et en fonction des réglementations gouvernementales, le Club Nautique de Penestin se réserve le droit de procéder aux annulations ou aux modifications de stages ainsi que de toute réservation pour la saison 2022.

9. Remboursements

Tout stage commencé est dû en intégralité. En cas de force majeure (maladie grave ou blessure), le CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN peut rembourser les séances restant à courir après une demande écrite accompagnée d'un justificatif (certificat médical) et d'un RIB. Le virement sera effectué dans un délai de 3 mois.

Aucun remboursement ne sera accepté. En particulier, les arrivées tardives et les départs prématurés ne peuvent donner lieu à aucun remboursement, ni réduction. De même, des journées non naviguées en raison des conditions météo ou indépendantes de la volonté du CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN ne peuvent prétendre à remboursement.

10. Assurance annulation

Une assurance annulation est proposée par le CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN. Elle est liée à une activité unique (stage).

Elle permet le remboursement des produits et activités HORS LICENCE ET PASSEPORT VOILE FFV, pour une annulation non liée à un cas de force majeure, notifiée par écrit par courrier ou par mail :

- par e-mail : accueil@cnpenestin.com

- par courrier : CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN – PLAGES DE POUDRANTAIS – 56760 PENESTIN

Au plus tard 7 jours avant la date prévue de prestation.

11. Caution

Une caution peut vous être demandée pour la location de nos combinaisons ou de nos supports (Kayak, Voile légère).

La caution sera restituée en fin de navigation ou retenue en cas de dommage causé au matériel.

12. Relations clients

Toute réclamation ou suggestion relative à l'organisation ou au déroulement d'un stage ou d'une activité nautique doit être adressée, accompagnée des éventuels justificatifs, à l'attention du responsable des activités nautiques en précisant votre identité complète, le stage concerné, le lieu et la date :

Par courrier : CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN – PLAGES DE POUDRANTAIS – 56760 PENESTIN

Par mail : accueil@cnpenestin.com

A l'issue de cette opération et à défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours de notre part, vous pouvez saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage en faisant référence au contrat souscrit par notre tête de réseau « Nautisme en Bretagne », dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site : www.mtv.travel

13. Informatique

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au secrétariat du CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN.

14. Photos et vidéos

Sauf avis contraire de votre part (des parents pour les stagiaires mineurs), les photographies ou vidéos prises durant les stages pourront être utilisées dans le cadre de la communication du CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN ou autres documents faisant la promotion de la Voile (catalogue, site Internet, affiches, newsletters...) ou dans un support de presse à l'exclusion des brochures commerciales, sans qu'aucune compensation ne puisse être réclamée au CLUB NAUTIQUE DE PENESTIN.

15. ATTESTION D'INFORMATION ET DE PREVENTION LIES AU COVID19

En raison de la crise sanitaire COVID-19, l'inscription à nos activités est soumise à la signature d'un engagement préalable des pratiquants.

J'atteste par la présente avoir été informé(e) par la structure des risques liés au COVID 19 et des consignes de protection obligatoires à respecter pour freiner sa diffusion ;

Je reconnais que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection, la structure ne peut me garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19 ;

Je m'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de ma santé et de celle des autres personnes présentes dans la structure, notamment en respectant les gestes barrière ci-après rappelés ci-dessous ;

Je m'engage à respecter les mesures de protection édictées par le gouvernement et en particulier celles relevant du ministère des sports ;

Je m'engage également à respecter les modalités mises en place par la structure pour organiser son activité au cours de la crise sanitaire actuelle.

Fait le à

Nom et signature (représentant légal pour les mineurs)
(mention manuscrite "Lu et approuvé")